Chaire UNESCO
Anticipation, Prospective
et Territoires Durables

REVUE

des Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Langues et Civilisations

cauris

Prospective

ISSN-L : 3135-8136
ISSN-P : 3135-8128

Numéro 1 – Juin 2026

Chaire UNESCO
Anticipation, Prospective et Territoires Durables
Univertité Alassane OUATARA - Côte d'Ivoire
+225 07 47 41 25 24/ 07 05 62 84 53

Site: www.chaireunesco-aptd.org
Courriel: dir.recherche@chaireunesco-aptd.org
Adresse: 04 BP 01 Bouaké 04 (Côte d'Ivoire)

Numéro 1 – Juin 2026

REVUE
des Sciences Humaines et Sociales,
Lettres, Langues et Civilisations

cauris
Prospective
ISSN-L : 3135-8136
ISSN-P : 3135-8128

NORMES ÉDITORIALES

Dans un contexte actuel dynamique et mouvant marqué par les incertitudes et la complexité, les approches classiques, jusque-là utilisées, s'avèrent de plus en plus insuffisantes et peu pertinentes pour faire face aux défis de développement. C'est tout le sens de l'intérêt croissant pour la prospective dans le management des organisations. La prospective postule de voir loin, voir ensemble, voir autrement, analyser en profondeur et penser à l'homme qui doit être la mesure de toutes les réflexions scientifiques. De par son approche globale et systémique, la prospective mobilise les différents domaines de la connaissance pour analyser le passé, auditer le présent afin d'explorer l'avenir des systèmes.

La **Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables de l'Université Alassane OUATTARA**, créée le 23 mars 2022, a pour objectif de produire de nouvelles connaissances fondamentales et appliquées en matière de prospective, allant au-delà des perspectives occidentales, pour des territoires durables. Dans ce sens, la Chaire procède à la création de ***la Revue « Cauris », la Revue Africaine de Prospective des Territoires***, à l'effet de contribuer à vulgariser les savoirs scientifiques pluridisciplinaires qui s'appuient sur les démarches des sciences de l'anticipation et des territoires. Cauris est une revue à parution semestrielle adossée à l'Université Alassane OUATTARA. Au service de tous les enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants, la présente revue accueille les contributions portant sur toutes les thématiques prônant la démarche prospective.

NOTE AUX AUTEURS

Les conditions de publication

La revue « **Cauris** » publie des articles originaux, rédigés en français et en anglais. C'est une revue ouverte aux sciences de l'anticipation et à la prospective. Elle a une vision pluridisciplinaire. Elle publie les articles non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Cette revue scientifique s'appuie sur les normes adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1. Le manuscrit

Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants : un titre, un (des) nom(s) d'auteur (s), un résumé en français et en anglais (250 mots maximum), des mots-clés (au nombre de 5 au plus).

Tout manuscrit soumis à instruction doit respecter les normes usuelles de l'écriture scientifique : Introduction, Méthodologie (approche et outils), Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie. Ce schéma classique peut être adapté selon le type de recherche.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras) ;

1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique) ;

1.2.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras).

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale de l'article doit être comprise entre 30 000 et 40 000 caractères (espaces compris), soit entre 13 et 20 pages environ. Les notes infrapaginales utilisent des chiffres arabes, la police 11 de Times New Roman. Les pages doivent être paginées et ne doivent comporter d'information autre que le numéro de page dans le pied de page.

Les manuscrits doivent être envoyés en fichier sous format Word, au secrétariat de rédaction, à l'adresse e-mail suivante : dir.recherche@chaireunesco-aptd.org .

2. Les illustrations

Les illustrations (cartes, figures, diagrammes) sont en couleur. Les titres des illustrations sont portés en haut, et les sources / auteurs en bas, en time New Roman taille 10, interligne 1. Les tableaux sont en blanc-noir. Les illustrations doivent être intégrées au texte et centrées. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12 en noir. Les illustrations doivent être numérotées (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : i. annoncés, ii. Insérés, iii. Commentés dans le corps du texte.

3. La bibliographie

3.1. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :
Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage.
Le titre d'un article est présenté entre guillemets ; celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.

3.2. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Pour un ouvrage
Nom Prénom (s), Année, *Titre de l'ouvrage*, Editeur, Pays, Ville, Nombre de pages.
Exemple : KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2024, *Le parc national de Taï, 50 ans après,* L'harmattan, Côte d'Ivoire, Abidjan, 244 p.

- La collection à laquelle appartient l'ouvrage est reportée, le cas échéant, après le nom de l'éditeur et entre guillemets (sans « col. » ou « Coll. »), directement suivie s'il y a lieu de son numéro : Nom Prénom (s), année, Titre de l'ouvrage, Éditeur, Pays, Ville, « Nom coll. » numéro, Nombre de pages.

Exemple :
KOBY Assa Théophile, KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2023, Essai sur une géographie de l'avenir, Abidjan, L'harmattan Côte d'Ivoire, Abidjan, « Collection scientifique de diffusion du savoir et de la connaissance ANIBOUÉ », Numéro 3, 429 p.

- **Pour un chapitre d'ouvrage**

Nom Prénom, année de parution, Titre du chapitre, in Prénom Nom, Titre de l'ouvrage, Ville, Éditeur, pages.
- S'il y a plusieurs auteurs de l'ouvrage, leurs Prénoms et Noms se suivent et sont séparés d'une virgule (pas de « et »).

Exemple :
KOUASSI Kouamé Sylvestre, ONGOLO Symphorien, 2023, Politiques de conservation de la biodiversité en Côte d'Ivoire, *in* DARÉ William's, BA Alpha, *Justice environnementale dans les espaces ruraux en Afrique*, Versailles, éditions Quæ, 224 p.

- **Pour un article**

Nom Prénom, année, « Titre de l'article », in *nom de la revue*, Edition, numéro de la revue, Volume, mois, intervalle de pages.
-Si le prénom est introuvable, mettre son initiale en majuscule + point.
- Lorsque le numéro de la revue concernée comporte un titre (numéro thématique, etc.) spécifique, le mettre en italiques et entre virgules après le titre de l'article.

Exemple :
COULIBALY Tiécoura Hamed, 2024, Activité agricole et occupation du sol dans le département de tabou de 1986 à 2023 (sud-ouest ivoirien), in *Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement*, Université d'Abomey-Calavi, volume 5, Numéro 001, juin 2024, Bénin, pp. 83-95.

- **Pour les travaux en ligne**

L'adresse URL doit être complète. La rédaction vérifiant la validité de l'adresse, le mois et l'année de consultation du document ne sont pas précisés. La mention « URL » n'est requise que lorsque l'on souhaite ajouter la référence électronique à la référence papier. Elle vient alors après un point final de la référence papier. Lorsqu'il n'y a pas de référence papier, le lien Web débutant par « https:// » fait suite, après une virgule, à la référence de l'article ou de l'ouvrage.

Exemple :
KASSI-DJODJO Irène, 2010, « Rôle des transports populaires dans le processus d'urbanisation à Abidjan », in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Juillet-Septembre 2010, document 6, 13 p. URL : http://journals.openedition.org/com/6057

KOFFI Simplice Yao, KOISSY-KPEIN Aïda Sandrine, 2014, « Extension agricole dans la zone marginale de production cotonnière en Côte d'Ivoire », in *L'Actualité économique*, Volume 90, numéro 3, septembre 2014, pp. 191–221. URL : https://id.erudit.org/iderudit/1034737ar

- **Pour des citations**

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.
- Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas suivants :

En milieu de paragraphe ou de phrase, les initiales du ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées entre parenthèses. Exemple : K. S. KOUASSI (2012, p. 15)

En fin de paragraphe ou de phrase, les initiales du ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemple :(K. S. KOUASSI, 2012, p. 15)

Dans le texte, citez le nom et les initiales des prénoms de l'auteur primaire, suivi de l'année et le numéro de page où se trouve la citation, ensuite ajouter « cité par », le nom et les initiales des prénoms de l'auteur le plus récent, associés aux numéros de pages où se trouve la citation dans la source secondaire. Exemple : K. S. KOUASSI (2012 ; p. 15) cité par K. P. N'ZUE (2020 ; p. 53)

4. Nota bene

4.1. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.
4.2. Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
4.3. Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45.
4.4. En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
4.5. Eviter de faire des retraits au moment de débuter les paragraphes, observer plutôt un espace.
4.6. Plan : Introduction, Méthodologie, Résultats, Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques
Résumé : Dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, la méthode et les résultats obtenus. Le résumé doit être traduit en anglais (y compris le titre de l'article). Le résumé doit être traduit en français pour un article rédigé en anglais.
Introduction : Elle doit présenter le contexte, la situation problématique, le problème, les questions de recherche, les objectifs de recherche et si possible les hypothèses.
Méthodologie : L'auteur expose l'approche conceptuelle et théorique, les méthodes et les outils mobilisés.
Résultats : L'auteur expose ses résultats qui sont issus du déploiement de la méthodologie utilisée.
Discussion : Placée avant la conclusion, la discussion confronte les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager les différences et les similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats.
Conclusion : L'auteur résume les principales conclusions de la recherche tout en dégageant l'intérêt de l'article.
Nota bene :
Tous les textes reçus seront soumis au test de similitude. Seuls les textes présentant des taux de similitude en dessous de 20% seront retenus. Par ailleurs, les articles reçus seront la propriété de la revue scientifique.

Références

Issn en ligne : 3135-8136
Issn imprimé : 3135-8128
Site: www.chaireunesco-aptd.org

Courriel : dir.recherche@chaireunesco-aptd.org

Adresse : 04 BP 01 Bouaké 04 (Côte d'Ivoire)

Tél : +225 05 03 30 21 29/ 07 05 62 84 53

CHAIRE UNESCO
ANTICIPATION, PROSPECTIVE ET TERRITOIRES DURABLES

Université Alassane OUATTARA - Côte d'Ivoire

CAURIS

Revue Africaine de Prospective, publiée par la Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables de l'Université Alassane, Bouaké, Côte d'Ivoire.

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication

KOUASSI Kouamé Sylvestre, Professeur des Universités, Titulaire de la Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables (CUAPTD), Université Alassane OUATTARA

Rédacteur en Chef

KOFFI Simplice Yao, Maître de Conférences, CUAPTD, Université Peleforo GON COULIBALY

Secrétariat de rédaction :

N'ZUE Koffi Pascal, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

SORO Yalamoussa Brahima, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

YAMEOGO Palingwindé Vincent De Paul, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KONAN Kouassi Samuel, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

Comité de rédaction

ADOU Arsène, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KONE Tanyo Boniface, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KOFFI Serge Léonce, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KOUASSI David Aurélie Abigail, Attachée de Recherche, CUAPTD, UAO

KOUMAN Donald, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KOUAME Kouakou Noel, Assistant, CUAPTD, UAO

KOUAKOU Senguen, Assistant, Informaticien, UAO

COULIBALY Tiecoura Hamed, Maître-Assistant, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Comité scientifique

BIKPO Céline, Professeure Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA de Bouaké

KASSI-DJODJO Irène, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

TOURE Mamoutou, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

GOGBE Téré, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT BOIGNY, Côte d'Ivoire

KOUASSI Konan, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DIOMANDE Beh Ibrahim, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Joseph P. ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Fabrice ROUBELAT, Professeur Titulaire, Université de Poitiers, France

Hervé TCHEKOTE, Professeur Titulaire, Université de Dschang, Cameroun

IBO Guéhi Jonas, Directeur de Recherche, Université Nangui Abrogoua, Côte d'Ivoire

ASSUE Jean Aimé, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

POAME Lazare, Professeur Titulaire, Chaire UNESCO Bioéthique, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KOFFI DIDIA Marthe, Professeure Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

DIAKITE Moussa, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KONAN Kouadio Eugène, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

DOUDOU Dimi Théodore, Maître de Recherche, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

ALOKO N'GUESSAN Jérôme, Directeur de Recherche, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

HENRI Bah, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DJAKO Arsène, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KAUDJHIS Narcisse, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DJANE Kabran, Maître de Conférences, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

AGBROFFI Diamoi Joachim, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

LAMAH Daniel, Professeur Titulaire, Université Général Lansana Conté, Guinée

LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Jouhaina GHERIB, Professeur Titulaire, Université de Manouba, Tunisie

BAH Mamadou Bhoye, Maître de Conférences, Université Gamal Abdel Nasser, Guinée

BEAVOGUI Mariama, Maître de Conférences, Université Gamal Abdel Nasser, Guinée

CAMARA Mohamed Ansoumane, Maître de Conférences, Université Gamal Abdel Nasser, Guinée

KANA Etienne Collins, Maître de Conférences, Université de Dschang, Cameroun

MEDIEBOU Chindji, Maître de Conférences, Université de Yaoundé 1

TESSOUGUE Moussa dit Martin, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

GOMGNIMBOU Alain P. K, Maître de Recherches, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Burkina-Faso

DJEZOU Wadjamssse Beaudelaire, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA

HIEN Sourbar Justin Wenceslas, Maître de Recherche, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Burkina-Faso

TRAORE Souleymane Sidi, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

ALAGBE Benjamin, Professeur Titulaire, Université Abomey Calavi, Bénin

OULAI Jean Claude, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

YEMMAFOUO Aristide, Professeur Titulaire, Université de Dschang, Cameroun

Comité de lecture

KOUASSI Kouamé Sylvestre, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

OULAI Jean-Clodde, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

KASSI-DJODJO Irène, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

KANGA Konan Arsène, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

PAKOUE Yao Claude, Professeur Titulaire- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

TCHEKOTE Hervé, Professeur Titulaire, Université de Dschang (Cameroun)

ALLA Kouadio Augustin, Maître de Conférences, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

ANDON N'Guessan Simon, Maître de Conférences, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

GOHOUROU Florent, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon GUEDE, Côte d'Ivoire

KOUASSI N'Guessan Gilbert, Maître de Conférences, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

KONAN Kouakou Attien Jean-Michel, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KAMBIRE Bebe, Maître de Conférences, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

KOUMAN Mouroufié, Maître de Conférences, Ecole Nationale Supérieur (ENS) d'Abidjan, Côte d'Ivoire

TRA Bi Zamblé Armand, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DIARRASOUBA Bazouman, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

AKOUE Yao Claude, Maître de Conférences, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

N'GUESSAN Atse Alexis, Maître de Conférences, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

DJANE Kabran Aristide, Maître de conférences- Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

HIEN Sourbar Justin Wenceslas, Maître de Recherche, Institut des Sciences des Sociétés (INSS), Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (Burkina Faso)

KOUADIO Kouassi Edouard, Maître de recherche, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOFFI Simplice, Maître de Conférence, Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

KANGA Hermann, Maître de conférences- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

GOMGNIMBOU Alain P.K., Maître de Recherche, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) / Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Burkina Faso

DOHO Bi Tchan André, Maître de conférences- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

TRAORE Souleymane Sidi, Maître de Conférences- Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

ASSOUMAN Serge Fidèle, Maître de conférences, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

SANDE Zannou, Maître de Conférences- Université Abomey-Calavi (Bénin)

DOUDOU Dimi Théodore, Maître de recherche- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

ANDON N'Guessan Simon, Maître de conférences, Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

KOFFI Kan Emile, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

TESSOUGUE Moussa, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

KOUMA Youssouf, Maître de conférences, Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

GEOGRAPHIE

Kauphya Gonin Daisi YAO et Kouamé Sylvestre KOUASSI

DÉCHETS INDUSTRIELS : IMPACTS DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE DÉPARTEMENT DE SAN PEDRO (SUD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) 6

KOUADIO Adjoua Bénédicte

DÉFIS DE LA GESTION DES DÉCHETS ET RISQUES SANITAIRES DANS LES MARCHÉS SECONDAIRES DE LA VILLE DE BOUAKÉ 23

Emmanuel SOVI

LA GESTION DES ZONES HUMIDES DANS LA COMMUNE D'ADJOHOUN, (BASSE VALLEE DE L'OUEME AU BENIN) 39

Kousso Débora DJÉTÉ

GESTION PARTICIPATIVE ET RAPPORTS DE POUVOIR AU PARC NATIONAL D'AZAGNY : ENTRE COOPERATION ET FRAGILITES 51

DIOMANDE Soualiho et KOUASSI Kouamé Sylvestre

ANALYSE PROSPECTIVE DE LA GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT À TRAVERS LE PRISME DES CONFLITS FONCIERS RURAUX : LE CAS D'ÉTUDE DE MAHANDOUGOU ET NIENDOUGOU (NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) 72

KOUAKOU Konan Bienvenue Marcos et KOFFI Simplice Yao

FACTEURS DE LA DURABILITE DE L'ARBORICULTURE DANS LE DISTRICT DES SAVANES (NORD DE LA COTE D'IVOIRE) 95

Kouamé Thierry GOLI et Kouamé Sylvestre KOUASSI

TRANSFORMATIONS DU CADRE DE VIE DES VILLAGES DÉPLACÉS PAR L'AUTORITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU BANDAMA (AVB) DANS LE DÉPARTEMENT DE BÉOUMI (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) : RÉTROSPECTIVE ET ÉVOLUTIONS PROBABLES 111

Sidiki Traoré

SE PREPARER A L'INCERTITUDE : PROSPECTIVE PARTICIPATIVE DANS LE TERRITOIRE DE BLA AU MALI 128

KONAN Olivia Nadine et KOUASSI Kouamé Sylvestre

GOUVERNANCE LOCALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : LE RÔLE DE L'AGENDA 21 DANS LA COMMUNE DE GRAND-BASSAM 149

Issifou Sim-Bassi AMADOU, Mahamadou ILLOU et Tchaa BOUKPESSI
DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE ET REGENERATION D'*AFZELIA AFRICANA* DANS LES TERROIRS RURAUX DE TCHAOUDJO (CENTRE-TOGO) 169

KOUASSI Adjoua Marie Roscane
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE DÉPARTEMENT D'OUMÉ (CÔTE D'IVOIRE) 186

KOUAKOU Amoin Ariane, BADOU Kouadio Samuel, KOUASSI David Aurélie Abigaïl et KOUASSI Kouamé Sylvestre
L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE TRANSPORT FACE AUX ENJEUX DE LA MOBILITE URBAINE A BOUAKE 211

SONDOU Tchakouni
RECONFIGURATIONS DU COMMERCE URBAIN DANS LE GRAND LOME : LES NANA BENZ FACE A L'ESSOR DU E-COMMERCE 226

André SAMA et Oumar KABORE
DÉTERMINANTS DE L'ÉVOLUTION SPATIALE DES FORMATIONS VÉGÉTALES DANS LA RÉGION DU NAZINON DE 2003 À 2023 (BURKINA FASO) 245

Abiré Tassiguè MOUZOU et Pessiézoum ADJOUSSI
OPPORTUNITE DE L'INTEGRATION DE L'AGRICULTURE DE PRECISION DANS LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA PRODUCTION AGRICOLE AU TOGO 266

Richard Codjo AKODANDE HONMA
DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES, ENJEUX SECURITAIRES ET POROSITE FRONTALIERE : LE TRANSPORT FLUVIAL DE LA CONTREBANDE ENTRE LA COMMUNE D'ADJARRA (BENIN) ET LES LOCALITÉS D'IPOKIA ET DE BADAGRY (NIGERIA) 280

SODJI Jean
SOURCE D'APPROVISIONNEMENT ET BESOINS EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE D'ALLADA 300

HISTOIRE

KONE NAGNENEGUE, KOUASSI Eponon Innocent et N'ZUÉ Koffi Pascal
LES BÂTIMENTS COLONIAUX ET LA DEGRADATION DE L'ESTHETIQUE URBAINE A BOUAKE 316

AZIAN Déhalé Donation
DÉFIS DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET VULNÉRABILITÉ DES MÉNAGES RURAUX DANS LA COMMUNE DE TORI-BOSSITO 330

Hamidou Issa
SOUS-REPRÉSENTATIVITÉ FÉMININE AU PARLEMENT CAMEROUNAIS DE 1946 À 2020 : UNE « DOMINATION MASCULINE » CONSTANTE..... 348

ANTHROPOLOGIE-SOCIOLOGIE

Konga PALASSI
VIVRE APRES LE DEGUERPISSEMENT : TRAJECTOIRES SOCIALES ET STRATEGIES DE RECONSTRUCTION DES ANCIENS OCCUPANTS DES TROTTOIRS A LOME..... 366

ADOUKO Épouse KOUADIO Diane Natacha
VARIABILITE CLIMATIQUE ET STRATEGIES DE RESILIENCE DES PAYSANS DE N'DENOU (SOUS-PREFECTURE DE TAABO) 382

Youssouf MEITE
LOGIQUES DE MAINTIEN DES MOTOS-TAXIS DANS LA COMMUNE DE BINGERVILLE : ENTRE RÉGULATION CONJOINTE DE LA MOBILITÉ URBAINE, SOCIABILITÉ ET CONSTRUCTION DE LA RÉSILIENCE JUVÉNILE 397

SILUE Nibé Dramane, TUO Ardjouma et KOUASSI Akissi Germaine
DYNAMIQUES DE COMMUNICATION SOCIALE ET GESTION DES DECHETS DANS LES QUARTIERS COMMERÇANTS MALINKES DE BOUAKE : ENTRE PESANTEURS CULTURELLES ET DEFIS INFRASTRUCTURELS 409

SCIENCE DE L'EDUCATION

ESSEBE-EKWELGEN Charlotte
L'INFLUENCE DE L'ÉDUCATION DE BASE EN ZONE RURALE SUR LES PERFORMANCES SCOLAIRES AU SECONDAIRE : CAS DE DOUALAŸEL (CAMEROUN) 425

PHILOSOPHIE

Serge Armand Dibié Yao BOUAFFOU et Kpa Yao Raoul KOUASSI
INDETERMINATION DU STATUT DES DRONES A L'AUNE DU PRINCIPE D'INCERTITUDE 446

PSYCHOLOGIE

D'sirama Séma KAMINA et Kaka KALINA
« ANALYSE COMPARATIVE DES PERTURBATIONS PSYCHOPATHOLOGIQUES CHEZ LES ENFANTS DE LA RUE ET CEUX DE LA RUE RECUEILLIS DANS LES INSTITUTIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE AU TOGO »..... 464

COMMUNICATION

PRAO Bini Kouamé

« DE L'ARGUMENTATIVE DE LA LEXICALISATION DANS LE LANGAGE IVOIRIEN : L'EXEMPLE DE « ÇA NE VA PAS QUELQUE PART »..... 481

LETTRES MODERNES

Yao Gatien KONAN

ANALYSE DIDASCALIQUE DANS LA TRAGÉDIE DU ROI CHRISTOPHE DE AIMÉ CÉSAIRE : ENTRE CONFIGURATIONS ET FONCTIONS..... 494

SOUS-REPRÉSENTATIVITÉ FÉMININE AU PARLEMENT CAMEROUNAIS DE 1946 À 2020 : UNE « DOMINATION MASCULINE » CONSTANTE

WOMEN'S UNDER-REPRESENTATION IN THE CAMEROONIAN PARLIAMENT (1946–2020): PERSISTENT "MALE DOMINATION

Hamidou Issa, PhD en Histoire, FSE, Université de Garoua, hamidouissa496@yahoo.com; hamidouissa496@gmail.com

Safiatou Saidou, PhD en Sociologie, FSE, Université de Garoua

Résumé : cette étude s'intéresse à la faible représentativité des femmes au sein du parlement camerounais. En effet, au Cameroun, l'apparition des femmes parlementaires est certes, progressive mais reste en deçà de la parité telle qu'elle est recommandée par la Conférence de Beijing. En termes des statistiques, les femmes députées et sénatrices ne représentent que respectivement 33,9% et 33%. L'objectif principal de cette contribution scientifique est de montrer la sous-représentativité féminine au sein des instances de prise de décisions notamment au parlement camerounais. Par le biais d'une méthode empirique variée, alliant les enquêtes de terrain, sources orales et documentaires, l'analyse montre in fine que les femmes restent marginalisées tant dans la chambre basse qu'est l'Assemblée nationale qu'à la chambre haute qu'est le Sénat. Plusieurs raisons sont à la base de cette domination masculine notamment le poids de la tradition, la sous-scolarisation de la femme et bien d'autres facteurs structurels non négligeables.

Mots clés : Sous-représentativité féminine, parlement, domination masculine, genre, Cameroun.

Abstract

This study focuses on the low representation of women within the Cameroonian parliament. Indeed, in Cameroon, the appearance of women parliamentarians is certainly progressive but remains below parity as recomended by the Beijing Conference. In terms of statistics, women deputies and senators only represent 33,9% and 33% respectively. The main objective of this scientific contribution is to show the under-representation of women within decision-making bodies, particulary in the Cameroonian parliament. Through a varied empirical method, combining field surveys, oral and documentary sources, the analysis ultimately shows that women remain marginalized both in the lower house, the National Assembly, and in the upper house, the Senate. Several reasons are the basis of this male domination, notably the weight of tradition, the under-education of women and many other significant structural factors.

Keys words : Female, under-representation, parliament, male domination, gender, Cameroon.

1. Introduction

Le développement d'un pays est tributaire de la puissance de ses institutions. De plus, ces dernières doivent faire corps avec la vision des grandes figures politiques qui en assurent leur bon fonctionnement. C'est ainsi qu'au Cameroun, la première institution parlementaire notamment l'Assemblée Nationale a été mise sur pied par l'autorité coloniale. Cet organe ayant connu des transformations au gré de la dynamique du contexte sociopolitique, inscrit dans ses fonctions principales le développement du Cameroun. En effet, l'Assemblée Nationale, organe chargé de voter les lois et de contrôler l'action gouvernementale, est cette institution où les Camerounais et les Camerounaises devraient via les sessions parlementaires, œuvrer ensemble pour le développement intégral du pays. Cependant, la présence féminine au sein de l'Assemblée nationale reste faible malgré les avancées remarquables. En effet cette représentativité féminine va de zéro femme en 1946 à 61 femmes en 2020 et de 21 femmes en 2013 à 33 femmes en 2023 au Sénat. Cette étude s'intéresse au débat relatif à l'accession des femmes aux droits politiques et à leurs représentations dans toutes les sphères démocratiques notamment au sein du parlement camerounais.

La lutte pour la protection des droits humains est légitime. Ces droits s'appuient sur le principe universel qui reconnaît l'égalité entre les sexes tel qu'il est prôné dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme ainsi que les principes de la démocratie et de la règle de droit. Ils sont essentiels dans toute société et lâchent une incontestable bravade à l'humanité en général. Dans tous les pays du monde, la lutte pour l'égalité entre le genre est permanente, plus précisément dans les instances de décision au sein desquelles la domination masculine est perceptible (J. Balington et M.J. Protais, 2002). Au Cameroun, les travaux d'Ada Djabou montrent que l'administration coloniale accordait plus d'importance aux hommes par rapport aux femmes. Ces dernières ont perdu leurs sphères d'influence et sont reléguées au second plan. Pourtant, avant l'avènement de la colonisation, les femmes camerounaises occupaient des places importantes dans la vie sociopolitique à l'exemple des reines-mères. Les résultats de la thèse de Doctorat de Hamidou Issa (2022), révèlent que la femme camerounaise est sous représentée au sein du parlement camerounais en général et à l'Assemblée nationale en particulier. Malgré la présence remarquable des femmes au sein de la chambre basse du parlement camerounais, la domination masculine est incontestable, puis qu'elle reste toujours en dessous du seuil minimum de 30% exigé par le Plan d'Action de Beijing de 1995 et à fortiori celui de 50% fixé par l'Union Africaine à l'horizon 2063. Edith Tegna Mireille (2008) dans sa thèse de Doctorat PhD en Histoire, présente la dynamique du parlementarisme camerounais. Ses travaux

renseignent davantage sur l'origine et les différentes assemblées successives à l'ère du fédéralisme. Pierre Flambeau Ngayap (1983) souligne que le pluralisme politique, la représentation politique ou géopolitique, la composition socioprofessionnelle, l'âge et le sexe constituent des facteurs pour le recrutement des parlementaires. Une participation à la gestion des affaires publiques équitables entre les sexes est l'un des principes ayant abouti à l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies, la Convention pour l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDAW) adoptée en 1979. Cette convention entre en vigueur en 1981. En 45 ans d'existence, 165 pays l'ont ratifié mais, les femmes sont toujours marginalisées et sous-représentées dans les institutions parlementaires particulièrement (J. Balington et M.J. Protais, 2002). Le challenge dépasse largement l'envi d'augmenter les effectifs de femmes au sein des institutions législatives. En effet, le patriarcat, la dépendance féminine, une posture fermement ancrée que la chose publique est réservée aux hommes et que le contrat social a été conclu non pas entre les citoyens et l'État mais entre les hommes et l'État (J. Balington et M.J. Protais, 2002). Cette situation n'est rien d'autre qu'un facteur qui encourage l'exclusion des femmes ou à leurs marginalisations pures et simples sans tenir compte des droits garantis par la loi. Cette réalité corrobore la pensée de (Bourdieu, 1998) qui décrit la politique comme étant l'apanage du genre masculin puisque, contrairement à la femme qui historiquement est située à l'intérieur (au domestique), l'homme est culturellement lié au monde extérieur. Ce qui explique le fait que dans de nombreux pays, les femmes ont des difficultés à s'imposer sur le plan politique. Les formations politiques demeurent encore réticentes à présenter des candidatures féminines et l'électorat aussi, par effet de contagion ou pour des raisons socioculturelles refuse d'accorder leur voix aux femmes (Hamidou Issa, 2022).

Cette étude vise principalement à contribuer au débat sur le progrès de la démocratie paritaire entre les hommes et les femmes en général, et de répondre au besoin de promouvoir l'égalité entre les sexes et la représentation féminine au sein du parlement camerounais en particulier. Ainsi, la préoccupation fondamentale de cette contribution scientifique est de retracer l'historique du parlement camerounais afin de mieux examiner le fondement de la sous représentativité de femmes. Au Cameroun, la relation entre démocratie et égalité des sexes est un principe approuvé. Toutefois, en dépit des efforts effectués par des féministes, la reconnaissance et l'exercice des droits politiques ne sont pas similaires à ceux des hommes.

2. Approche méthodologique

Le territoire camerounais est le cadre géographique de cette étude. En effet, le Cameroun est un pays situé au sein du Golfe de Guinée constitué de plus 25000 millions d'habitants selon les dernières estimations. Ainsi, la population féminine occupe la première place numériquement avec 51% de la population totale (Hamidou Issa, 2022). Les femmes parlementaires, les femmes engagées dans la politique, les leaders politiques, les autorités administratives, les agents d'Election Cameroon (Elecam), les chefs traditionnels constituent la population de cette étude. La plus-value de cette analyse est renforcée par les points de vue recueillis auprès de cette population. Au regard de l'immensité du Cameroun, l'enquête a été faite dans les capitales régionales et d'autres acteurs ont été interviewés par Whatsapp et appel téléphonique. La présente étude, en s'appuyant sur la triangulation des méthodes, livre des résultats probants à la fois sur le plan qualitatif que quantitatif. Les données secondaires comme les rapports, les articles, les thèses, les mémoires abordant la question étudiée ont été consultées. La technique d'échantillonnage par boule-de-neige a été utilisée pour les données. Au total, 45 femmes et hommes ont été enquêtés. De plus, des guides d'entretiens ont été adressés à six catégories de répondants selon la répartition ci-après : douze (12) femmes parlementaires, sept (7) femmes engagées dans la vie politique, deux (2) autorités administratives, deux (2) autorités traditionnelles et quatre (4) agents d'Elecam.

2.Résultats de l'étude

Les résultats de cette étude sont structurés autour de deux grandes parties. La première partie analyse la dynamique historique du parlement camerounais de l'époque coloniale jusqu'à la période post-coloniale. La seconde quant à elle, examine d'une part, le fondement de la sous-représentativité féminine au sein de ce parlement, et d'autre part, présente les données numériques qui en/y témoignent de la domination masculine.

2.1. Historique du parlement camerounais

Le parlement camerounais est institué par la France qui assurait la tutelle. Au terme de la constitution du janvier 1996, il devient bicaméral, c'est-à-dire qu'il est constitué de deux chambres à savoir l'Assemblée nationale (la chambre basse composée de 180 députés) et le Senat (la chambre haute avec 100 sénateurs dont 70 élus au suffrage universel indirect et 30 nommés par décret présidentiel).

2.1.1. Historique de l'Assemblée nationale camerounaise

Le passé de l'Assemblée Nationale camerounaise remonte à la période coloniale. Premier organe du Cameroun moderne, l'Assemblée Nationale camerounaise elle est la descendance de l'Assemblée Représentative du Cameroun (ARCAM) créée le 22 décembre 1946 en application de la loi française du 7 octobre 1946 instituant les Assemblées Représentatives dans les ex-colonies françaises. Cet organe-mère constitué de 40 membres, dont 24 camerounais et 16 français, a connu des mutations importantes. Cependant, faisant suite à la promulgation de la loi N°52-130 du (06) février 1952 relative à la formation des Assemblées locales d'Afrique Equatoriale Française et du Cameroun, l'ARCAM est substituée par Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM). Cette dernière est constituée de 50 membres dont 18 Français et 32 Camerounais. Avec la promulgation de la loi N°56-619 du 23 juin 1956 dite « loi-cadre Gaston Deferre », la question de l'autonomie interne a fait l'objet du débat au sein des parlementaires. C'est ainsi que le projet de création d'un Etat sous-tutelle est approuvé le 22 février 1957 par ATCAM. Le nouveau statut est validé et ATCAM devient Assemblée Législative du Cameroun (ALCAM) à travers le décret N°57-501 du 16 avril 1957 relatif au statut du Cameroun. Le 10 avril 1960, elle prend le nom de l'Assemblée Nationale (Njok, 2016). Parallèlement au Cameroun Britannique, en application de la Constitution Macpherson, plusieurs camerounais siégeaient dans les institutions législatives du Nigéria à savoir la Chambre des Représentants et dans les Assemblées Régionales.

Ces différentes chambres furent remplacées, en 1962, par une Assemblée fédérale qui, à la suite de l'avènement de l'Etat unitaire et conformément à l'article 12 de la Constitution du 2 juin 1972, a laissé la place à la seconde Assemblée Nationale au terme des élections du 18 mai 1973. La loi N°61-24 du 1er septembre 1961, portant révision constitutionnelle créa la République Fédérale du Cameroun. Elle était accompagnée de deux assemblées fédérées notamment l'Assemblée Législative du Cameroun Oriental (ALCAMOR) composée de 100 membres et l'Assemblée Législative du Cameroun Occidental (ALCAMOC) qui est bicamérale, constituée d'une chambre basse ou *House of Assembly* et une chambre haute ou *house of chiefs*. La constitution du 02 juin 1972 créa une nouvelle Assemblée nationale du Cameroun composée de 120 députés. La réforme constitutionnelle du 21 juillet 1983 apporte une modification sur le nombre de députés qui passe de 120 à 150 et celle du 17 mars 1988 l'augmente à 180. Grâce à l'adoption de la loi constitutionnelle N°96/06 du 18 janvier 1996, le parlement camerounais devient bicaméral avec la création du Sénat (Jock, 2016).

2.1.2. Historique du Sénat camerounais

Le Cameroun, dans l'optique de s'inscrire dans la mouvance des grandes innovations créé le Sénat lors de la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996. En effet, sa matérialisation intervient après dix-sept ans par l'organisation des élections sénatoriales en 2013 où 70 sénateurs ont été élus au suffrage universel indirect. La nomination de 30 sénateurs par un décret présidentiel complète l'effectif total des 100 sénateurs, correspondant au quota fixé par la loi fondamentale du Cameroun. Cette situation marque réellement l'entrée du Cameroun dans le bicamérisme, représentant les collectivités territoriales décentralisées.

2.2. Faible présence féminine au sein du parlement camerounais

Nombreux sont les pays où les femmes continuent de rencontrer des difficultés sur le plan politique. Elles ont du mal à intégrer les instances décisionnelles comme le parlement. Les formations politiques se réservent de porter les candidatures féminines en s'appuyant sur les stéréotypes sexuels.

2.2.1. Fondements de la marginalisation féminine au parlement camerounais

L'éducation est au cœur des préoccupations des différentes sociétés et demeure un élément essentiel pour une formation intellectuelle et morale de l'homme. Elle influence d'une manière ou d'une autre la vie de l'homme. Raison pour laquelle Tamutd affirme que « l'avenir du monde est suspendu au souffle des enfants qui vont à l'école ». Mais au Cameroun, la scolarisation connait des disparités sexuelles qui plombent énormément une telle embellie (Ada Djabou). Allant dans ce sens, Bouba Haman Wabi affirme que « les filles subissent une discrimination en matière de scolarisation. Les parents, pour des raisons culturelles ou financières, sacrifient les filles en inscrivant les garçons à l'école[5] ». Les femmes sont considérées comme des personnes mineures et sont peu nombreuses à atteindre le plus haut niveau d'étude pendant la période coloniale. Le fondement de cette marginalisation scolaire féminine relève d'une part de la masculinisation de l'école par l'ordre gouvernant colonial et d'autre part, la valeur de l'école traditionnelle et des pesanteurs socio-culturelles.

La scolarisation pendant la période coloniale était orientée suivant les objectifs de l'autorité coloniale. Cette dernière visait à former des intermédiaires qui seront entre l'administration et les administrés. La conférence de Brazzaville redéfinit cette posture et vise plutôt à former des auxiliaires de l'Administration. Dans cet agenda, les filles étaient mises à l'écart et leurs

[5] Entretien avec Bouba Haman Wabi, Garoua, le 13 janvier 2026.

formations se focalisent sur la gestion du foyer. Le but ici est d'amener les filles à incorporer les caractéristiques des épouses via une conduite chaste et pure. L'exemple de l'école des fiancées du Cameroun où sont formées des femmes au savoir-faire en confection des vêtements répondant aux valeurs sociales est illustratif à cet égard (D. Santelli, 2005). Animée par l'idéologie masculine, l'autorité coloniale exclue les filles dans la politique de scolarisation des colonies africaines en général et du Cameroun en particulier (Ada Djabou, Sd). Mariam Mahamat Adam soutient cet avis en renseignant que « la supériorité numérique des hommes au sein du parlement camerounais est due à la sous-scolarisation des filles de l'époque coloniale à nos jours et sans oublier d'autres facteurs comme les stéréotypes[6] ». Dans ces conditions, les colons visaient à former leurs successeurs qui sont supposés être des hommes.

Au Cameroun, l'émancipation féminine fait face aux valeurs traditionnelles. Les pratiques culturelles constituent un frein à la scolarisation des jeunes filles car, pour elles, l'école est un secteur réservé aux garçons. À ce niveau, l'école est considérée comme un facteur de dépravation des mœurs qui peut être nuisible et insidieuse pour l'éducation traditionnelle reçue par les filles. En effet, pour l'éducation traditionnelle la fille est appelée à assurer ses obligations ménagères, accomplir des tâches domestiques notamment la propreté de la maison, la collecte du bois de chauffe, l'approvisionnement en eau, entretenir ses petits frères etc (Ada Djabou, Sd). Bref, le conservatisme rétrograde et la réfraction des parents vis-à-vis de l'école occidentale constituent la source de la sous-scolarisation des jeunes filles pendant la période coloniale. Hadja Fatoumata va dans ce sens en indiquant qu'« à l'époque coloniale, nos parents et même aujourd'hui, certains par souci de respecter les valeurs traditionnelles, refusent d'inscrire nos sœurs à l'école. Ce qui limite notre émancipation tant sur le plan politique qu'économique[7] ».

Aujourd'hui, la situation éducative des jeunes filles camerounaises s'est améliorée mais reste insuffisante. Ainsi, environ un quart de la population âgée de 25 ans ou plus n'a aucun niveau d'instruction. Cette situation est alarmante chez les femmes que chez les hommes de cette même tranche d'âge. En effet, 32,6% de femmes âgées de 25 ans ou plus ne sont pas instruites contre 18,1% d'hommes (EESI 3, 2021). Dans le même sillage et avec la même catégorie de personne concernant le niveau secondaire ou supérieur, la situation est critique chez les femmes que chez les hommes. Les résultats de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informe 3 (EESI 3, 2021) révèlent que 18,7% de femmes contre 22,6% d'hommes ont achevés le premier cycle du

[6] Entretien avec Mariam Goni, Yaoundé, le 15 février 2026.
[7] Entretien avec Hadja Fatoumata, Maroua, le 15 décembre 2025.

secondaire. En outre pour le second cycle, 11,6% de femmes contre 18% d'hommes ont réussi à terminer le second cycle de l'enseignement secondaire. De plus, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, les femmes sont moins instruites que les hommes. Car 8,3% d'elles l'ont atteint alors que les hommes sont à 15,2% (MINPROF, 2024). Ces statistiques concordent avec les témoignages d'Angebe Clarisse sur le fait qu'

> Aujourd'hui, la scolarisation des filles s'est améliorée de façon dynamique. Toutefois, il faut relever que cette progression est lente et demeure insignifiante au regard de leurs statistiques au niveau national puisqu'elles représentent 51% de la population totale du Cameroun. Il faudrait que les parents fassent beaucoup d'effort pour réduire l'écart avec les garçons en matière de scolarisation des jeunes filles qui constitue une fenêtre pour leur émancipation surtout sur le plan politique[8].

En somme, la sous scolarisation des jeunes filles est l'un des facteurs essentiels de la faible présence de femmes au sein du parlement camerounais depuis 1946, date correspondant à la mise sur pied de l'ARCAM.

2.2.2. Sous-représentativité numérique des femmes au parlement camerounais

Le parlement camerounais est un organe bicaméral qui assure le pouvoir législatif prévu par la loi fondamentale du pays adoptée en 1960. Cette loi a connu plusieurs modifications mineures ou majeures notamment en 1961, en 1972, en 1984, en 1996, en 2008 et en 2026. L'analyse consiste ici à faire ressortir la faible présence féminine dans les deux chambres (l'Assemblée Nationale et le Sénat) de façon dynamique.

Pour ce qui est de l'Assemblée Nationale, il est important de rappeler qu'elle est un organe qui date de l'époque coloniale. Depuis sa création en 1946, la gente féminine est peu représentée. De 1946 à 1960, il n'y avait aucune femme parlementaire. Les premiers parlementaires appelés délégués de l'ARCAM sont élus en 1946 mais entrent en fonction en janvier 1947. Le décret N°43-2676 du 25 octobre 1946 précise que cet organe parlementaire doit avoir 40 membres répartis en deux collèges de section dont 16 Français et 24 Camerounais (Tegna, 2020). La première législature composée de 40 membres étaient entièrement masculins, c'est-à-dire composés uniquement des hommes. Cette situation amène Tagne Pierre née Djinbo Maeva Croyance à déclarer que « pendant la période coloniale, les femmes étaient exclues dans la

[8] Entretien avec Angebe Clarisse, via Whatsapp, le 25 février 2026.

gestion des affaires parlementaires. C'était une affaire des hommes blancs et quelques frères noirs. Nous les femmes étions mises à l'écart[9] ». Le tableau suivant présente nommément les délégués de l'ARCAM.

Tableau N°1 : les parlementaires de l'ARCAM en 1946

Français	Camerounais
-Albert	- Abdul Baghi -Nomo Martin
-Aubery Roger	- Abega Martin -Okala
-Chamaulte Henri	- Ahidjo Ahmadou -Pitol
-Abega Martin	- Ahmadou Zamey -Seidou (Sultan Bamoun)
-Coron	- Bessala Valere -Soppo Priso
-Dehon	-Chedjou -Tella Zimil
-Fayet	-Douala Bell -Woungly Massaga
-Fouletier	-Ebede Albert -Yerima Halilou
-Giard	-Efoudou
-Grassard	- Iyawa Adamou
-Guyard	-Kamga
-Koudjaali	-Kemadjou Daniel
-Lagarde Marcel	-Mohamadou Ousmanou (Lamido de Bogo)
-Penanhoat Brieuc	-Mahonde Ahmadou
-Schmidt	-Medou Gaston
-Tricou	-Melone (Abbe)

Source : Khaloun R., (sd), Livre d'or de l'Assemblée Nationale, Douala : C.D.M, p.20.

A la lumière de ce tableau, la première législature de l'Assemblée nationale du Cameroun, se caractérise par l'absence des femmes. Ce qui traduit la domination masculine dans cette instance décisionnelle du pays. Elle est purement composée des hommes dont 16 français et 24 camerounais.

En 1952, l'Assemblée nationale change de statut à travers la loi N°52-130 du 6 février 1952. Cette nouvelle réforme apporte des innovations tant sur la dénomination que sur la citoyenneté. En ce qui concerne la dénomination pour rappel, l'ARCAM est remplacée par ATCAM. Pour ce qui est de citoyenneté, elle est désormais ouverte aux femmes ayant au moins deux enfants morts ou vivants pour la France. Celles-ci sont autorisées à exercer leur devoir de citoyenneté. Les membres de l'Assemblée passent de 40 à 50 dont 18 Français et 32 Camerounais (Tegna, 2020). Tous étaient des hommes comme l'indique le tableau ci-dessous.

[9] Entretien avec Tagne Pierre née Djinbo Maeva Croyance, Yaoundé, le 20 janvier 2026.

Tableau N°2 : les parlementaires de l'ATCAM en 1952

Français	Camerounais
-Albert Emile Victor - Charlotte Jacques Ph. M. - Chamaulte Henri Paul - Duret André - Duru André - Gerberon André - Giard Antoine Marie J. J. - Gouelle Arthur L. - Grassard Antoine Jean - Guyard Joseph Marie - Journiac Henri - Koudjaali Mohamed - Lagarde Marcel - Laouilheau Pierre - Mandon Alfred J. - Penanhoat Brieuc M. - Pioleux Jean Marie - Rocaglia Pierre	-Abega Atangana - Ahmadou Ahidjo - Jean Akassou - Amoua Zamey - Assale Charles - Aujoulat Luois Paul - Babale Oumarou - Chedjou Joseph - Dissake Hans - Djoumessi Mathias - Etonde Guillaume - Fouba ombba André - Hamadou Ousmanou - Iyawa Adamou - Kemadjou Daniel - Kotouo Pierre - Mabaya Jean Bapiste - Mahonde Adamou - Marigoh Mboua Marcel - Marouf Youssouf - Martin Paul François - Mbakop Charles - Mbida André Marie - Medou Mvomo Gaston - Melone Joseph Antoine - Mindjos Réné Blaise - Njine Ngangley Michel - Njoya Arouna -El Hadj Seidou Njimoluh - Soppo Priso Paul - Woungly Massaga A. - Zoua Lara

Source : Khaloun, R. (sd), 1980, Livre d'or de l'Assemblée Nationale de la République du Cameroun : 1947-1978, pp.36- 48.

La configuration de ce tableau montre que les Camerounais (32) sont numériquement supérieurs aux Français (18). Malencontreusement, dans les deux collèges, la gent féminine est complètement mise à l'écart. Aucune femme dans l'effectif total. Ce qui traduit une marginalisation absolue des femmes au sein du parlement camerounais pendant la période coloniale.

L'accession du Cameroun à l'indépendance en 1960, offre la possibilité au jeune Etat d'avoir des institutions fortes pour la gestion efficace de ce pays. C'est dans cette logique que l'Assemblée nationale du Cameroun remplace ATCAM après les élections législatives postindépendances, le 10 avril 1960 (L.R. Jock, 2016). Cet organe parlementaire était composé

de 100 députés durant la première législature. Parmi les 100 députés, Julienne Keutcha, députée de la Menoua, était la seule femme parlementaire (Hamidou Issa, 2022). Suite à la réunification du Cameroun le 1er octobre 1961, le Cameroun sera doté de quatre Assemblées notamment l'Assemblée législative du Cameroun oriental, l'Assemblée législative du Cameroun occidental, l'Assemblée Nationale fédérale et l'Assemblée des chefs traditionnels du Cameroun occidental. En effet, pour la législature de 1965-1970, à l'exception de l'assemblée des chefs traditionnels, toutes les autres assemblées avaient une représentation féminine chacune. Il s'agit de Julienne Keutcha pour l'Assemblée législative du Cameroun oriental, Gladys Difo pour l'Assemblée législative occidentale et Delphine Tsanga pour l'Assemblée nationale fédérale (Nkolo Asse Sosso, 2015).

Durant la législature de 1970, l'effectif des femmes à l'Assemblée nationale passe de trois à sept soit 3,6% pour l'Assemblée du Cameroun oriental et 4% pour le Cameroun occidental. Cette situation est restée identique jusqu'à la mutation du Cameroun fédérale en République unie du Cameroun en 1972. Au cours de la législature de 1973-1978, le Cameroun disposait deux assemblées et le nombre de femmes députées atteint 12 sur 120 soit 12%. En 1982, le pourcentage croît à 14,2% (Biyembe Nkoulentsiembe, 2015). Cette progression résulte du lancement de la décennie des femmes par les Nations-Unies en 1975. Ce lancement fait suite à la tenue d'une conférence à Mexico sur le statut des femmes.

La législature de 1988-1992 correspond à une période de concrétisation de l'ouverture politique camerounaise. De même, elle est également caractérisée par une nouvelle réforme instituant le nombre de députés suivant la taille démographique de chaque circonscription électorale. L'effectif total de députés au niveau national passe de 130 à 180. Cette législature devient comme une sorte de préparation au retour du multipartisme où les femmes occupent 28 sièges soit 14,4% de l'effectif total (M. Aboya Endong Manassé, 1992). A la lumière de ces données statistiques, la situation féminine à l'Assemblée nationale demeure figée car, sur une période de 10 ans, l'augmentation n'est que de 0,2%. Pire encore, durant la législature de 1992-1997, le pourcentage de femmes députées décroît à 12,8% (Hamidou Issa, 2022).

L'effectif de femmes au sein de l'Assemblée nationale du Cameroun chute considérablement durant la législature 1997-2002 où le pourcentage était de 5,6% (Hamidou Issa, 2022). Cette situation s'explique par un blocage d'ordre structurel relatif au code électoral et au fonctionnement des formations politiques. En effet, la loi N°91/020 du décembre relative aux conditions d'élections des députés précise que la concurrence électorale ne concerne que les candidats désignés par les partis politiques sans toutefois prévoir une approche sensible au

genre encore moins l'aspect paritaire homme-femme. Ce cadre juridique handicape les femmes à intégrer cet environnement à prédominance masculine et sexiste. Or parfois, les formations politiques investissent rarement les femmes, car, il n'existe aucune disposition qui impose aux partis politiques de les investir. Et le plus souvent, celles qui sont investies ne sont que des suppléantes. Parmi elles, sont placées comme tête de liste. Pourtant, le code électoral camerounais de l'époque était basé sur un mode de scrutin de listes sans vote préférentiel et, stipule que la répartition des sièges est faite selon l'ordre établi sur chaque liste. Ainsi, l'exclusivité dont bénéficient les formations politiques ne semble être en phase avec les réalités sociopolitiques du Cameroun qui préfèrent voir les femmes dans les associations de la société civile que dans les formations politiques.

Pendant la législature de 2002-2007, le nombre de femmes à l'Assemblée nationale du Cameroun remonte à 19, soit 10,55% de l'effectif global. Concernant la législature de 2007-2012, le nombre diminue à 10, soit 5,55% par contre, dans celle de 2012-2018, ce nombre atteint 56 sur 180 députés soit 31,1%. Pour ce qui est de la législature de 2020-2026, l'effectif de femmes députées à l'Assemblée nationale du Cameroun passe de 56 à 61 sur 180 soit 33,9% (Hamidou Issa, 2022). Ce taux dépasse l'objectif de 30% fixé par le Plan d'Action de Beijing, ce qui place le Cameroun parmi les pays africains avec une représentation féminine croissante au parlement. Cette augmentation est le résultat de la réforme de la loi électorale de 2012 qui prévoit en son article 151 (3) la prise en compte de la composition sociologique et l'aspect genre pour tout type de liste de la circonscription électorale. Cette réforme a favorisé une présence féminine remarquable à l'Assemblée nationale mais reste toujours insuffisante. La parlementaire Fadimatou s'exprime sur cet état de fait :

> La progression observée au sein du parlement camerounais est due à la nouvelle réforme engagée par les pouvoirs publics en avril 2012. Cette réforme nous a permis d'avoir plus des femmes à l'Assemblée et au Sénat. Mais, cela reste encore insuffisant. Car, les femmes sont plus nombreuses que les hommes au Cameroun. Il faut donc penser à ce qu'il y ait un nombre important du genre féminin afin de défendre leur cause dans la mesure où elle fait de couche vulnérable[10].

Dans l'optique de mieux montrer la dynamique de la présence féminine à l'Assemblée nationale, le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des données chiffrées de 1960 à 2026.

[10] Entretien avec Fadimatou, Maroua, le 11 novembre 2025.

Tableau 3 : Evolution des effectifs de femmes députées à l'Assemblée nationale du Cameroun de 1960 à 2026

Législatures	Effectif total des députés	Effectif de femmes députées	Pourcentage
1960-1965	137 50	01 02	0,8% 4
1966-1970	141 50	02 02	1,4 4
1970-1973	137 50	05 02	3,6 4
1973-1978	120	07	5,8
1978-1983	120	12	10
1983-1988	120	17	14,2
1988-1992	180	26	14,4
1992-1997	180	23	12,8
1997-2002	180	10	5,6
2002-2007	180	20	10,6
2007-2013	180	22	12,22
2013-2020	180	56	31,1
2020-2026	180	61	33,9

Source : Hamidou Issa, 2022.

L'examen de ce tableau révèle que la présence féminine au sein de la chambre basse du parlement camerounais a une évolution en dents de scie. En effet, on assiste à des fluctuations discontinues du nombre de femmes dans cette institution parlementaire, avec des hausses notoires accompagnées de baisses ou stagnations au fil des législatures. Les facteurs comme les réformes électorales, la prise en compte de l'aspect genre, le choix des formations politiques et les pesanteurs socioculturelles expliquent ce phénomène. Les deux dernières législatures traduisent une légère augmentation dépassant le 30% fixé par le Plan d'Action de Beijing (1995), avec respectivement un pourcentage 31,1 et 33,9% mais reste en dessous de celui fixé par l'Union Africaine (50%).

S'agissant du Sénat, qui est la chambre haute, la situation est presque similaire à celle de l'Assemblée nationale. En effet, la présence de femmes au sein du Sénat n'est pas reluisante. Le nombre de femmes sénatrices est statistiquement inférieur à celui des hommes depuis sa matérialisation en 2013 avec l'organisation des premières élections sénatoriales. Lors de la première mandature 2013-2018, il y avait 21 femmes sénatrices titulaires et 33 suppléantes (Nkolo Asse Sosso, 2015).

La deuxième législature (2018-2023) marque une légère augmentation du nombre de femmes à la chambre haute du parlement qui passe de 21 à 26 sénatrices titulaires, dont 22 élues et 4 nommées, soit 26% de l'effectif total. Concernant la législature en cours (2023-2028), elles sont

désormais à 33, soit 33%, à savoir : 28 élues et 5 nommées par décret présidentiel (Cameroon Tribune du 04 avril 2023). La croissance chiffrée du nombre de femmes sénatrices au parlement camerounais traduit l'envie réelle des formations politiques à accorder plus de place aux femmes au sein des instances décisionnelles. Ainsi, Zakiatou se réjouis en disant que « la présence remarquable de femmes au Sénat camerounais qui est à saluer car, les trois législatures, sont marquées par un pourcentage honorable aux yeux du monde[11] ». Le tableau ci-après présente l'évolution de la femme sénatrice au Cameroun.

Tableau 4 : Evolution des effectifs des femmes sénatrices au Sénat camerounais

Législatures	Effectif total des Sénateurs	Nombre de femmes Sénatrices	Pourcentage
2013-2018	100	21	21%
2018-2023	100	26	26%
2023-2028	100	33	33%

Source : enquête de terrain, avril 2026

Au regard de ce tableau, le constat réel est que l'effectif de femmes sénatrices augmente progressivement allant de 21% à 33% en trois législatures seulement. Cela démontre une avancée dans la promotion du genre au Cameroun. Certes, ce chiffre dépasse le seuil minimum fixé par le Plan d'Action de Beijing (30%) mais la domination masculine est perceptible. Ce qui signifie que l'agenda fixé par l'Union Africaine (50-50) sur la parité homme-femme est loin d'être atteint. Ainsi, le patriarcat se manifeste au sein du parlement camerounais comme dans la plupart des organes législatifs du monde.

3.Discussion

Les résultats de cette étude montrent que la sous-représentativité féminine au sein du parlement camerounais est réelle malgré quelques avancées observées. Cette situation résulte d'une part de la mise à l'écart des femmes par l'ordre gouvernant coloniale et d'autre part, par la sous-scolarisation féminine à laquelle s'ajoutent les pesanteurs socio-culturelles. La présence progressive de femmes parlementaires au Cameroun est le résultat de la situation mondiale caractérisée par la tenue de la Conférence à Beijing en 1995 où d'importantes résolutions en faveur de femmes ont été prises notamment l'intégration de la femme en politique. C'est pour s'arrimer à cette nouvelle donne que le Cameroun entreprend des initiatives visant à améliorer les conditions de vie de femmes à travers la Politique nationale Genre. Cela est accompagné par la réforme de la loi électorale d'avril 20212 qui, en son article 151 (al.3) invite les formations politiques à tenir compte non seulement de la composition sociologique mais aussi

[11] Entretien avec Zakiatou, Garoua, le 12 avril 2026.

de l'aspect genre dans la constitution des listes des candidats dans chaque circonscription électorale.

Des auteurs ont abordé la question des femmes sous plusieurs pans. Ainsi, les travaux d'Ada Djabou montrent que l'administration coloniale accordait plus d'importance aux hommes par rapport aux femmes. Ces dernières ont perdu leurs sphères d'influence et sont reléguées au second plan. Ces résultats concordent avec la posture de cette étude qui stipule que la domination masculine au parlement camerounais tire ses origines de la période coloniale où la femme occupe le second rang. Seulement, ils n'évoquent pas la présence de femmes au parlement camerounais. Ce qui constitue la ligne de démarcation de cette production scientifique.

Les résultats de la thèse de Doctorat de Hamidou Issa, révèlent que la femme camerounaise est sous représentée au sein du parlement camerounais en général et à l'Assemblée nationale en particulier. Malgré la présence remarquable des femmes au sein du parlement camerounais (33,9% pour la chambre basse et 33% pour ce qui est de la chambre haute), la domination masculine est incontestable. Il est bien vrai que leur nombre dépasse le seuil minimum de 30% exigé par le Plan d'Action de Beijing de 1995 mais reste inférieur à celui de 50% fixé par l'Union Africaine à l'horizon 2063. Edith Tegna Mireille dans sa thèse de Doctorat PhD en Histoire, présente la dynamique du parlementarisme camerounais. Ses travaux renseignent davantage sur l'origine et les différentes assemblées successives à l'ère du fédéralisme (2008). Pierre Flambeau Ngayap affirme que le pluralisme politique, la représentation politique ou géopolitique, la composition socioprofessionnelle, l'âge et le sexe constituent des facteurs pour le recrutement des parlementaires. Tous ces travaux ont évoqué un aspect qui cadre avec la présente étude. Toutefois, cette dernière se singularise non seulement par l'actualisation des données chiffrées mais aussi et surtout par certains pans non abordés. En effet, elle livre la présence féminine au sein de la chambre haute (Sénat) du Cameroun qui n'a pas été abordée par les auteurs en question. De plus, elle montre que l'évolution des effectifs féminins parlementaires est due à la nouvelle réforme de la loi électorale d'avril 2012.

Les limites de cette étude sont d'ordres méthodologiques et contextuels. En effet, pour ce qui est des insuffisances méthodologiques, les entretiens ont été menés auprès d'un nombre restreint de femmes parlementaires. S'agissant des limites contextuelles, l'analyse se focalise sur le parlement camerounais ce qui ne permettra pas d'avoir une disparité au niveau mondial.

En somme, cette production scientifique renseigne davantage sur le fondement de la faible présence féminine au parlement camerounais tout en présentant aussi son historique et les données chiffrées de femmes au sein de cette institution.

Conclusion

Au terme de cette analyse, il est important de rappeler que l'étude est structurée en deux grandes parties. En effet, la première présente l'historique du parlement camerounais qui commence pendant la période coloniale avant d'être nationalisée après l'indépendance en 1960. La seconde examine d'une part les fondements de la faible présence féminine au parlement camerounais et d'autre part, la domination masculine proprement dite. Il ressort de cette étude que la sous-représentativité féminine au sein de ce parlement émane de la colonisation où la femme occupait le second rang dans l'agenda de l'autorité coloniale. D'où sa sous-scolarisation durant cette période et qui perdure même après les indépendances. Ce qui traduit que la sous-scolarisation est à la base de la marginalisation de femmes camerounaises dans l'administration parlementaire. Cette marginalisation s'explique par la faible progression des effectifs de femmes au sein de cette institution. Les effectifs des femmes partent pour le cas de l'Assemblée nationale, de zéro avant l'indépendance à un en 1960 et à 61 en 2020 (législature en cours). Pour ce qui est du Sénat, ils vont de 21 (2013-2018, première législature) à 33 en 2023 (législature actuelle). Ces statistiques témoignent une présence de plus en plus remarquable de femmes au parlement camerounais. Certes, le progrès est évident, le seuil de 30% minimum est légèrement franchi, mais la parité homme-femme est loin d'être atteinte. Ainsi, est-il possible d'atteindre la parité homme-femme dans le monde en général et au Cameroun en particulier ?

Sources et références bibliographiques

- **Sources orales**

N°	Noms et prénoms	Dates et lieux d'entretien
1	Bouba Haman Wabi	13 janvier 2026 à Garoua
2	Mariam Goni	15 février 2026 à Yaoundé
3	Hadja Fatoumata	15 décembre 2025 à Maroua
4	Angebe Clarisse	25 février 2026 par Watsap
5	Mme Tagne Pierre née Djinbo Maeva Croyance	20 janvier 2026 à Yaoundé
6	Fadimatou	11 novembre 2025 à Maroua
7	Zakiatou	12 avril 2026 à Garoua

Références bibliographiques

ABOYA Endong Manassé, 1992, « L'approche béhavioriste appliquée à l'étude du personnel politique camerounais : le cas des parlementaires », Thèse de Doctorat de 3e cycle en science politique, université de Yaoundé.

ADA Djabou, (Sd), « L'éducation de la jeune fille pendant la période coloniale au Nord Cameroun ».

BALINGTON Julie et PROTAIS Marie- José, 2002, « Les femmes au parlement : au-delà du nombre », IDEA.

BIYEMBE Nkoulentsiembe, 2015, « « Enjeux de la représentation féminine au parlement du Cameroun de 1960 à 2013 », mémoire de master 2 en histoire, université de Ngaoundéré.

BOURDIEU Pierre (1998). *La domination masculine*. Paris : Seuil.

HAMIDOU Issa, 2022, « Droits des femmes et réformes juridiques au Cameroun », Thèse de Doctorat/PhD en Histoire, Université de Ngaoundéré.

JOCK Laure Regine, 2016, « L'institution parlementaire dans l'Etat fédéré du Cameroun oriental : L'Assemblée législative du Cameroun oriental (ALCAMOR) 1961-1972 », Mémoire de DIPEII en Histoire, ENS de Yaoundé I.

KHALOUN (sd), Livre d'or de l'Assemblée Nationale, Douala : C.D.M

MINPROFF, 2024, Rapport d'activités annuel.

NGAYAP Pierre Flambeau., 1983, *Cameroun, qui gouverne ? De Ahidjo à Biya l'héritage et l'enjeu,* Paris, L'Harmattan

NKOLO Asse Sosso Ginette Patience, 2015, « Les femmes entrepreneures dans la société politique Camerounaise », Thèse de Doctorat en Science politique, université de Bordeaux.

SANTELLI Dominique, 2005, « Femmes et colonisation », atelier pédagogique des cinquièmes rencontres de la Durance.

TEGNA Edith Mireille, 2008, « Parlementarisme et pouvoir parlementaire au Cameroun entre 1942 et 1972 », Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I

TEGNA Edith Mireille, 2020, « Départ des Européens ou Africanisation de l'institution législative au Cameroun français entre 1946 et 1960 ? », In FOLOFOLO, Revue des sciences humaines et des civilisations africaines, pp. 39-53.